

PARTICULIERS



TARIFS
DES OPÉRATIONS & SERVICES
AU 01/01/2020

BANQUE POPULAIRE
MÉDITERRANÉE



la réussite est en vous

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés
à un compte de paiement)

TARIFS EN €

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package)
et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.
Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) Cyberplus Essentiel et Cyberplus Medium	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Moviplus Hebdo	1,70 par mois Soit pour information 20,40 par an
Tenue de compte	2,50 par mois Soit pour information 30,00 par an
Fourniture d'une carte de débit :	
– carte de paiement internationale à débit immédiat : Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Classic NRJ, Visa Classic à contrôle de solde, Eurocard Mastercard	45,00 par an
– carte de paiement internationale à débit différé : Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Classic NRJ, Eurocard Mastercard	45,00 par an
– carte de paiement à autorisation systématique : Visa Electron	30,00 par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 € par retrait (à partir du 4 ^e retrait par mois)
– avec Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Classic NRJ, Visa Classic à contrôle de solde, Eurocard Mastercard	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus	27,50 par an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	
– en agence	3,90 par virement
– par internet, application mobile	Gratuit
Prélèvement :	
– frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
– frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Commission d'intervention	8,00€ par opération avec un plafond de 80 € par mois

Réseau BP

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-I A du COMOFI et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

- 5 • Ouverture, transformation, clôture
- 5 • Relevés de compte
- 6 • Tenue de compte
- 7 • Services en agence

5

BANQUE À DISTANCE

- 9 • Par Internet
- 10 • Par téléphone
- 10 • Par automate

9

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- 11 • Cartes
- 14 • Virements
- 15 • Prélèvements SEPA/TIPSEPA
- 15 • Chèques

11

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

- 16 • Pack famille
- 17 • Forfait Cristal
- 18 • Forfait Cristal Duo
- 19 • Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)
- 20 • Affinéa, la convention personnalisée

16

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- 23 • Commission d'intervention
- 23 • Opérations particulières
- 23 • Incidents de paiement
- 24 • Plafonnements spécifiques

23

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

- 25 • Autorisation de découvert
- 26 • Crédits à la consommation
- 26 • Crédits immobiliers

25

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

- 28 • Épargne bancaire
- 28 • Placements financiers

28

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

31

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

34

RÉSOLUTION D'UN LITIGE

35

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte **Gratuit**

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

Service d'aide à la mobilité bancaire (offre Facili'Pop) **Gratuit**

Mise en place / Suppression d'un procuration sur son compte ou d'un mandat global **Gratuit**

Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**

Clôture de compte :

– compte de dépôt **Gratuit**

– comptes épargne (PEL, CEL...) **Gratuit**

– comptes titres ordinaires, PEA ou PEA-PME **80,00**

Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes) **Gratuit**

Transfert de compte vers un autre établissement :

– comptes épargne (PEL, CEL, PEP...) **120,00**

– comptes titres ordinaires, PEA ou PEA-PME **mini 100,00 par portefeuille**

– frais par ligne **12,00**

– frais par ligne de bourse étrangère hors ESES⁽¹⁾ **120,00**

Désolidarisation de compte joint **17,00**

Relevés de compte

Édition de relevé de compte (perception trimestriel)

– mensuel **Gratuit**

– par quinzaine **2,50 par mois**

– décadaire **4,00 par mois**

– hebdomadaire **5,00 par mois**

– journalier **14,00 par mois**

– relevé en braille **Gratuit**

Relevé de compte dématérialisé (voir E document)

– mensuel **Gratuit**

– par quinzaine **Gratuit**

– décadaire **Gratuit**

– hebdomadaire **Gratuit**

– journalier **Gratuit**

– relevé de compte mensuel électronique complémentaire au relevé mensuel papier (plus commercialisé) **1,20**

Duplicata de relevé de compte

– duplicata de relevé datant de moins de 5 ans **15,00 par duplicata**

– duplicata de relevé datant de plus de 5 ans **30,00 par duplicata**

– forfait complémentaire pour un duplicata datant d'avant 2011 **surcoût 60,00**

(1) Euroclear Settlement of Euronext-zone Securities

E-documents

Gratuit

Abonnement permettant l'accès aux relevés de compte électroniques et autres documents bancaires.



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Chaque année, vous recevez également le relevé annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés (cf rubrique Epargne et placements financiers p. 28)

Les dates de valeur

Pour les chèques compensables en France :

- chèque émis
- chèque remis à l'encaissement

J⁽¹⁾
J+1 ouvré⁽²⁾

Délai d'encaissement ou d'indisponibilité :

- chèque remis à l'encaissement

15 jours ouvrés
jusqu'à 60 jours

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture du crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Banque peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé (le délai peut être de 15 jours ouvrés, jusqu'à 60 jours au maximum en cas de suspicion de chèque falsifié ou frauduleux). La provision est alors indisponible.

Tenue de compte

Tenue de compte

2,50 par mois

Frais de tenue de compte de dépôt inactif

(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)

30,00 par an⁽³⁾

dans la limite du
solde créditeur du
compte

(1) J: date de comptabilisation au compte du client.

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France: du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

(3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Services en agence

Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque – en euros	Gratuit
Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	15,00
Frais de recherche de documents (copie de chèque, remise de chèque, pièce de caisse, etc...) (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-I du Code Monétaire et Financier)	
– simple (élément recherché datant de moins de 5 ans)	11,00 à l'unité
– complexe	Devis
– attestations diverses	20,00
Frais de demande d'informations sur opérations de paiement	14,40
Frais de traitement NPAI ⁽¹⁾	30,00 par trimestre
Frais de location de coffre-fort	
Prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie.	
– frais de location d'un coffre-fort	à partir de 60,00
– ouverture coffre (perte de clé)	frais réels
Frais de successions	
– ouverture d'un dossier de succession au sein de la même Banque Populaire	1,00% du montant des avoirs
– minimum	100,00
– maximum	750,00
– dossier non réglé avec une date d'ouverture > 1 ans	75,00 par an
– intervention exceptionnelle liée à la succession (envoi au notaire, règlement de factures...)	15,00

(1) NPAI : N'habite Pas à l'Adresse Indiquée

Services Bancaires de Base

(service défini à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte)

Gratuit

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc...),
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4€ par opération, plafonnées à 20€ par mois.

Les Prestations de base*

(ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services)

- l'ouverture et la clôture du compte, **Gratuit**
- la tenue du compte, **Tarif standard****
- un changement d'adresse par an, **Gratuit**
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, **Gratuit**
- la domiciliation de virements bancaires, **Gratuit**
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, **Tarifs standards****
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires, **Tarifs standards****
- prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, **Tarifs standards****
- abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc...), **Tarifs standards****
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque, **Tarifs standards****
- fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne. **Tarif standard****

*Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier.

** Se reporter aux tarifs indiqués dans la présente brochure.

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Par Internet

www.bpmed.fr «Accès à vos comptes» (Cyberplus) ou par les applications mobiles «Banque Pop» gratuites sur smartphone et tablette disponibles en téléchargement sur vos stores Apple*, Android**, ou sur le site mobile : <https://m.ibps.mediterranee.banquepopulaire.fr> **Gratuit**

Abonnement à des services de banque à distance ([Internet](#))

Cyberplus Essentiel⁽¹⁾ **Gratuit**
Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet.

Cyberplus Medium⁽¹⁾ **Gratuit**
Abonnement permettant en sus de créer des bénéficiaires et de réaliser des virements vers tiers en France et à l'étranger, ainsi que des virements permanents.

Cyberplus Premium⁽¹⁾ **3,00 par mois**
Abonnement permettant en sus d'accéder à l'information boursière et financière et de gérer en direct votre portefeuille-titres avec la passation d'ordres.

Agrégation de comptes (service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs compte(s) ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autre(s) banque(s), disponible sur l'application mobile pour iPhone uniquement.) **Gratuit**

SECUR'PASS **Gratuit**
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée. Inscription à partir de l'application mobile pour smartphone depuis le menu «profil et réglages».

Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne **Gratuit**
– 1^{er} lecteur **10,00**
– lecteur supplémentaire

Carte Cyberplus **Gratuit**
– 1^{ère} carte **15,00 par an**
– carte supplémentaire

Autres services liés à l'utilisation d'Internet⁽²⁾

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou Courriel (mise en place par Cyberplus) **0,20 par alerte reçue**

Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation) **1,00 par image**

Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par SMS ou courriel) **0,20 par envoi**

Envoi d'un code sécurisé par SMS sur le numéro de mobile sécurisé : solution d'authentification forte permettant la validation d'opérations sensibles réalisées sur Cyberplus. **Gratuit**

Coffre-fort numérique (5 Go) : **1,80 par mois**
Accessible depuis Cyberplus et application mobile - service d'archive sécurisé de vos documents bancaires et personnels, récupération et classement automatique des documents d'organismes externes (factures, relevés...)

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Gratuit pour les clients bénéficiant d'une offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité et des services bancaires de base.

* Ipad et Apple sont des marques déposées d'Apple Inc. enregistrées aux états-Unis et dans les autres pays

** Android et Play Store sont des marques déposées par Google.Inc.

Par Téléphone

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et des dernières opérations.

Frais d'utilisation des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7)⁽¹⁾

– composez le **0 890 90 13 13** Service 0,12€/min + prix appel

Frais d'utilisation des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) SMS+⁽¹⁾

– composez le 6 11 10 à partir de votre mobile **0,35**
(hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur) **par SMS**

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation
du compte par SMS

Moviplus⁽¹⁾ (abonnement mensuel, 3 choix possibles)

– Moviplus quotidien **4,00**
– Moviplus bi-hebdomadaire **3,40**
– Moviplus hebdomadaire **1,70**

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, selon une périodicité adaptée à ses besoins.

Par Automate

Service Bancaire National

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait d'espèces.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cartes (cotisation annuelle)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Carte de retrait

- fourniture carte Calypso⁽²⁾ 8,00 par an
- fourniture carte Point Argent 14,80 par an

Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement à autorisation systématique)

- fourniture carte NRJ Banque Pop'Visa Electron⁽²⁾
 - réservée aux 12-15 ans 18,00 par an
 - réservée aux 16-28 ans 30,00 par an
- fourniture carte Visa Electron 30,00 par an

Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants⁽¹⁾ et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

- fourniture carte Budj' Visa (réservée aux 12-17 ans) 22,00 par an

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique)

- fourniture carte Visa Classic à contrôle de solde 45,00 par an

(1) Les commerçants affichant le logo Visa Electron.

(2) Plus commercialisée

Fourniture d'une carte de débit :

– fourniture carte Eurocard Mastercard	
– carte de paiement internationale à débit immédiat	45,00 par an
– carte de paiement internationale à débit différé ⁽¹⁾	45,00 par an
– fourniture carte Visa Classic	
– carte de paiement internationale à débit immédiat	45,00 par an
– carte de paiement internationale à débit différé ⁽¹⁾	45,00 par an

Fourniture d'une carte de débit (suite) :

– fourniture carte Visa Premier	
– carte de paiement internationale à débit immédiat	122,00 par an
– carte de paiement internationale à débit différé ⁽¹⁾	122,00 par an
– fourniture carte Visa Premier (plafonds majorés) ⁽²⁾ (renouvellement uniquement)	
– carte de paiement internationale à débit immédiat	133,00 par an
– carte de paiement internationale à débit différé ⁽¹⁾	133,00 par an
– fourniture carte Visa Platinum	
– carte de paiement internationale à débit immédiat	190,00 par an
– carte de paiement internationale à débit différé ⁽¹⁾	190,00 par an
– fourniture carte Visa Infinite	
– carte de paiement internationale à débit immédiat	295,00 par an
– carte de paiement internationale à débit différé ⁽¹⁾	295,00 par an
– fourniture carte Visa Infinite Light ⁽²⁾	
– carte de paiement internationale à débit immédiat	260,00 par an
– carte de paiement internationale à débit différé ⁽¹⁾	260,00 par an

Carte débit-crédit⁽¹⁾

La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

– fourniture carte Visa Classic FACELIA	
– à débit immédiat	45,00 par an
– à débit différé ⁽¹⁾	45,00 par an
– fourniture carte Visa Premier FACELIA	
– à débit immédiat	122,00 par an
– à débit différé ⁽¹⁾	122,00 par an
– fourniture carte Visa Platinum FACELIA	
– à débit immédiat	190,00 par an
– à débit différé ⁽¹⁾	190,00 par an

Une réduction de 50% est accordée sur la cotisation de la 2ème carte si elle est de la même famille⁽³⁾ que la première ET que sa cotisation est prélevée sur le même compte que la première carte.

Service E-Carte bleue (paiement sécurisé sur internet)	12,50 par an
--	--------------

Paiements par carte :

– paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE ⁽⁴⁾	Gratuit
– paiement par carte bancaire en devises (autres que l'euro) (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p. 34)	Commission fixe 0,75 + commission proportionnelle au montant du retrait 2,80%

(1) Après accord de votre gestionnaire

(2) Plus commercialisée

(3) Les cartes Visa Electron et Visa Classic appartiennent à la même famille, les cartes Visa Premier, Platinum et Infinite appartiennent à une autre même famille.

(4) Voir détail zone EEE p.28.

Les services liés à la carte bancaire

Service Cartego

- visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an) 8,00
- photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an) 10,00

Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

Réédition du code confidentiel de la carte

- en mode normal 11,50
- en mode urgent 44,00

Modification temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement 10,00

Refabrication de la carte

- en mode normal 6,50
- en mode urgent 44,00

Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération 62,00

Selfcare

«Pilotage de la carte» en temps réel depuis l'application mobile menu «Cartes bancaires».

- Mise en opposition en ligne (perte, vol, fraude) Gratuit
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de sa carte Gratuit
- Activation/désactivation paiement à distance Gratuit
- Activation/désactivation paiement et retrait à l'étranger Gratuit
- Consultation des plafonds de paiements et retraits Gratuit
- Modification du plafond de retrait et/ou de paiement Gratuit (3 fois par an)

Services liés aux retraits d'espèces

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire et PointArgent en euros Gratuit

Smart Retrait Gratuit

Solution digitale pour effectuer un retrait sans carte depuis un distributeur de billets Banque Populaire (intégré dans l'application mobile «Banque Pop»)

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

- Avec Visa Infinite ou Platinum Gratuit
- Avec Visa Premier Gratuit
- Avec Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Classic NRJ, Visa Classic à contrôle de solde, Eurocard Mastercard (à partir du 4^{ème} retrait dans le mois) 1,00 par retrait
- Avec Visa Electron, NRJ Banque Pop Visa Electron (à partir du 1^{er} retrait⁽¹⁾ dans le mois) 1,00 par retrait

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises Commission fixe 3,50 + commission proportionnelle au montant du retrait 2,90%

(autres que l'euro) (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'International p. 34)

(1) Pour les clients détenteurs d'une convention OCF ou SBB, ce sont les conditions de la Visa Classic qui s'appliquent.

Virements (réception / émission)

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽¹⁾, cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p. 34

Réception d'un virement SEPA

– occasionnel ou permanent Gratuit

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

– émis vers un compte Banque Populaire Méditerranée Gratuit
 – émis vers un compte d'un autre établissement 3,90
 – au guichet de votre banque Gratuit
 – par l'Internet Gratuit
 – au DAB Banque Populaire

Frais par virement permanent

– au guichet de votre banque 1,45
 – par l'Internet Gratuit

Frais de mise en place d'un virement permanent

– au guichet de votre banque Gratuit
 – par l'Internet Gratuit

Opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)

– dans les délais légaux de révocation Gratuit
 – hors des délais légaux de révocation Gratuit

Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement) Gratuit

Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur) 15,00

Demande de retour de fond après exécution d'un virement SEPA

– unitaire 15,00
 – fichier 5,00 par remise +
2,50 par ligne,
mini 15,00

Virement SEPA Instantané Émission d'un Virement SEPA Instantané (Instant Payment)

– Via application mobile vers un bénéficiaire (RIB/IBAN) 1,00
 (en dehors de Paylib entre amis)
 – Via application mobile vers un numéro de téléphone mobile Gratuit
 (via Paylib entre amis dans la limite de 300€)

Service Paylib entre amis

Disponible à partir de l'application mobile, depuis le menu «virements».
 (Service permettant d'effectuer un virement SEPA occasionnel avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300€)

(1) Voir détail zone EEE p.28.

Prélèvements SEPA / TIP SEPA*

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
– créancier organisme public et assimilé	
– autre	Gratuit
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
– créancier organisme public et assimilé	Gratuit
– autre	Gratuit
Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste Blanche)	Gratuit
Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste Noire)	Gratuit
Paiement d'un TIP SEPA	Gratuit
Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)	Gratuit

Chèques

Commande de chéquier depuis Cyberplus	Gratuit
Remise de chèque(s)	Gratuit
Paiement d'un chèque	Gratuit
Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier à domicile	
– Pli simple	Gratuit
– Pli en recommandé avec AR	6,00
(+ frais postaux d'envoi en recommandé avec AR)	
Frais d'émission d'un chèque de banque ⁽²⁾	11,50
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client)	16,00
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (le client) (hors motifs perte ou vol)	32,00

Pack Tranquilité 3,50 par mois

Forfait mensuel comprenant différents services lié aux moyens de paiement. Il peut être souscrit dans la convention AFFINEA mais également hors convention et comprend les services suivants :

- commande de carte en urgence une fois par an ou refabrication d'une carte en urgence une fois par an
- réédition du code confidentiel en mode urgent une fois par an
- augmentation du plafond carte en agence
- visuel CARTEGO
- opposition sur chèque (perte ou vol)
- émission de 2 chèques de banque par an
- émission de 5 virements SEPA effectués en agence par an

* Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA⁽¹⁾

(1) Voir détail zone EEE p.28.

(2) Pour les clients bénéficiant d'une OCF et des SBB, 2 premiers chèques par mois gratuits.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

PACK FAMILLE, la convention qui équipe toute votre famille pour une cotisation unique

Pour les parents

Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de(s) compte(s)	X	X	X
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	X	X	X
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Paylib sans contact (« Paiement mobile ») ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	X	X	X
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	X	X	X
Une autorisation de découvert par compte ^{(1) (2)}	X	X	X
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte ⁽⁴⁾	3	Illimités	Illimités
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) ⁽¹⁾	X	X	X
Un conseiller dédié en agence	X	X	X
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuriplus ⁽³⁾		X	X
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		X	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			X
Des retraits et paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾⁽⁵⁾			Illimités
Des virements SEPA instantanés			X
VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁶⁾	12,90	14,90	
VISA Classic	12,90	14,90	2 cartes Visa Classic max.
1 carte par compte et par titulaire ⁽²⁾	VISA Premier	22,90	27,90
		2 cartes Premier max. + 2 cartes Classic	2 cartes Premier max.
VISA Platinum			35,90 2 cartes Platinum max.
VISA Infinite			49,90 2 cartes Infinite max.



Pour tous les enfants de 12 à 28 ans révolus

Les parents sont titulaires d'un PACK FAMILLE Essentiel

FORFAIT CRISTAL Essentiel

Gratuit

Les parents sont titulaires d'un PACK FAMILLE Confort

FORFAIT CRISTAL Confort

- VISA Classic à contrôle de solde⁽⁶⁾ ou VISA Classic

Gratuit

Les parents sont titulaires d'un PACK FAMILLE Premium

FORFAIT CRISTAL Premium

- VISA Classic à contrôle de solde⁽⁶⁾, VISA Classic ou VISA Premier

Gratuit

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Sous réserve d'acceptation de la banque. (3) Le contrat Sécuriplus est un contrat de BPCE Prévoyance, Société Anonyme au capital social de 13042257,50€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° 352259717. Entreprise régie par le Code des assurances – Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte. (5) Hors commission de change. (6) Obligatoire pour les mineurs.

FORFAIT CRISTAL

Choisissez le forfait bancaire qui vous ressemble pour équiper votre compte personnel

Pour les parents

Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de compte	X	X	X
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile)	X	X	X
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Paylib sans contact (« Paiement mobile ») ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	X	X	X
Un service de coffre-fort numérique ⁽¹⁾	X	X	X
Une autorisation de découvert ^{(1) (2)}	X	X	X
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro ⁽⁴⁾	3 Illimités Illimités		
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) ⁽¹⁾	X	X	X
Un conseiller dédié en agence	X	X	X
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuriplus ⁽³⁾		X	X
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		X	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			X
Des retraits et paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾⁽⁵⁾			Illimités
Des virements SEPA instantanés			X
1 carte	VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁶⁾	6,90	9,90
	VISA Classic	6,90	9,90
	VISA Premier		14,90 19,90
	VISA Platinum		25,90
	VISA Infinite		35,90



Pour tous les enfants de 12 à 28 ans révolus

FORFAIT CRISTAL Essentiel

1€ / mois de 12 à 24 ans

FORFAIT CRISTAL Confort

3€ / mois de 25 à 28 ans

FORFAIT CRISTAL Premium

50 % de réduction

50 % de réduction

FORFAIT CRISTAL DUO

Des services utiles et indispensables pour ceux qui ne veulent qu'un compte joint

Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de(s) compte(s)	X	X	X
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	X	X	X
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Paylib sans contact (« Paiement mobile ») ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	X	X	X
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	X	X	X
Une autorisation de découvert par compte ^{(1) (2)}	X	X	X
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte ⁽⁴⁾		3 Illimités	Illimités
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) ⁽¹⁾	X	X	X
Un conseiller dédié en agence	X	X	X
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Securiplus ⁽³⁾		X	X
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		X	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			X
Des retraits et paiements par carte hors zone Euro ^{(4) (5)}			Illimités
Des virements SEPA instantanés			X
1 carte par compte et par titulaire ⁽²⁾	VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁵⁾	8,90	12,90
	VISA Classic	8,90	12,90
	VISA Premier		18,90 2 cartes Premier
	VISA Platinum		32,50 2 cartes Platinum
	VISA Infinite		44,90 2 cartes Infinite

Les réductions complémentaires appliquées aux PACK FAMILLE, FORFAIT CRISTAL ou CRISTAL DUO

Pour les sociétaires CASDEN 10 % de réduction

OU

Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise⁽⁷⁾ 50 % de réduction

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Sous réserve d'acceptation de la banque. (3) Le contrat Securiplus est un contrat de BPCE Prévoyance, Société Anonyme au capital social de 13042257,50 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° 352259717. Entreprise régie par le Code des assurances – Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte. (5) Hors commission de change. (6) Obligatoire pour les mineurs. (7) Personnes physiques majeures capables agissant pour des besoins professionnels (entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs ou dirigeants d'entreprises...) titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise.

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité Financière (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité financière, votre Banque Populaire propose une offre groupée de service spécifique.
– OCF

3 € par mois
soit pour information
36 € par an

Les produits et services inclus

La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt

1 Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Visa Electron

Le dépôt ou le retrait d'espèces en agence

4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent

Des paiements par prélèvements SEPA illimités

2 chèques de banque par mois

un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus OCF)

1 abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Moviplus hebdomadaire)

La fourniture de relevés d'identité bancaire

1 changement d'adresse par an

Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽¹⁾ 16,50 € par mois

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) :

– commission d'intervention par opération 4 €
dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50 €⁽²⁾

Frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIP SEPA

– si montant de l'opération inférieur à 20 € montant de l'opération plafonné à 6 €

– si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € 6 €⁽³⁾
dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50 €⁽²⁾

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.»

(2) Inclus dans le plafonnement spécifique lié aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément

Cotisation à une offre groupée de service AFFINEA, la convention personnalisée Arrêt de commercialisation

Choisissez les produits qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

Fourniture d'une carte de débit	Carte de paiement international à débit immédiat	Carte de paiement international à débit différé
- Visa Electron (p. 11)	2,50 € par mois	-
- Visa Electron NRJ (p. 11)	2,50 € par mois	-
- Visa Classic à contrôle de solde (p. 11)	3,75 € par mois	-
- Visa Classic (p. 12)	3,75 € par mois	3,75 € par mois
- Eurocard Mastercard (p. 12)	3,75 € par mois	3,75 € par mois
- Visa Premier (p. 12)	10,17 € par mois	10,17 € par mois
- Visa Platinum (p. 12)	15,83 € par mois	15,83 € par mois
- Visa Infinite (p. 12)	24,58 € par mois	24,58 € par mois
- Visa Classic Facélia (p. 12)	3,75 € par mois	3,75 € par mois
- Visa Premier Facélia (p. 12)	10,17 € par mois	10,17 € par mois
- Visa Platinum Facélia (p. 12)	15,83 € par mois	15,83 € par mois
et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement		
- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus p. 31)		2,29 € par mois



Des produits et services de la gestion quotidienne	
- Sécuri High Tech (p. 33) à partir de	3,00 € par mois
- CyberPlus Premium, gestion des comptes par Internet (p. 9)	3,00 € par mois
- Moviplus (p. 10)	1,70 € par mois
- Fructi Facilité (p. 32)	1,46 € par mois
- Crescendo (p. 28)	1,92 € par mois
- Offre mobilité internationale carte (p. 34)	10,00 € par mois
- Offre mobilité virement (p. 34)	10,00 € par mois
- Pack tranquillité (p. 15)	3,50 € par mois



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits	
- 3 produits ou services	> 5% de remise
- 4 produits ou services	> 10% de remise
- 5 produits ou services	> 15% de remise
- 6 (ou plus) produits ou services	> 20% de remise
Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.	
Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leurs tarifs unitaires	
- E-carte bleue (p. 12)	1,04 € par mois
- Fructi Budget (p. 32)	2,25 € par mois
- Coffre fort numérique (5Go) (p. 9)	1,80 € par mois

Cotisation à une offre groupée de service AFFINEA, la convention personnalisée Arrêt de commercialisation

Les avantages complémentaires

Produits offerts

– Tenue de compte (p. 6)

Réduction additionnelle sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention :

- Remises spécifiques :

75% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 16 à 22 ans inclus

50% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 23 à 25 ans inclus

25% de réduction supplémentaire pour les clients âgés de 26 à 28 ans inclus

OU

10% de réduction supplémentaire pour les clients sociétaires CASDEN

- Remise double équipement :

10% de réduction supplémentaire pour la détention de deux conventions au sein d'un couple

OU

10% de réduction supplémentaire pour les clients équipés d'une convention professionnelle

- Autres remises :

Une réduction de 50% est accordée sur la cotisation de la 2^{ème} carte si elle est de la même famille⁽¹⁾ que la première ET que sa cotisation est prélevée sur le même compte que la première carte.

Une réduction de 50% est accordée sur la cotisation d'un 2^{ème} Sécuriplus lorsque la cotisation est prélevée sur le même compte que le premier Sécuriplus.

(1) Les cartes Visa Electron et Visa Classic appartiennent à la même famille, les cartes Visa Premier, Platinum et Infinite appartiennent à une autre même famille

Autres offres groupées de service

en €

Budj à partir de 24,00 par an

Conventions ex BPCA ⁽¹⁾⁽²⁾

Horizon
– si carte Point Argent Gratuit
– si carte Visa Electron à partir de 15,00 par an

Étudiant à partir de 12,00 par an

LMDE à partir de 12,00 par an

Équipage Essentiel à partir de 4,82 par mois

Équipage Avantage à partir de 8,86 par mois

Équipage Privilège à partir de 15,56 par mois

Accords Collectifs à partir de 6,54 par mois

Conventions ex BPPC ⁽¹⁾⁽²⁾ Par mois

Équipage Horizon à partir de 2,39

Équipage ACEF à partir de 4,33

Équipage Partenaire à partir de 4,24

Équipage Prestige à partir de 19,43

Équipage Pro à partir de 16,48

Équipage Essentiel à partir de 7,12

Équipage Essentiel Sénior à partir de 5,80

Équipage Grand Public à partir de 13,13 par trim.

Conventions ex Banque Chaix ⁽¹⁾⁽²⁾ Par mois

Sérénys Single à partir de 8,24

Sérénys Duo à partir de 13,50

Sérénys Jeune à partir de 1,25

(1) Avec la carte la moins chère et sans options.

(2) Plus commercialisées.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'intervention

Commission d'intervention

– par opération, avec un plafond de 80€ par mois **8,00**

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)⁽¹⁾.

Opérations particulières

Frais par saisie administrative à tiers détenteur⁽²⁾ **10% du montant de la créance**
(10% du montant de la créance, plafond fixé par décret)

Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire⁽²⁾ **98,00**

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé **12,00**

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

– inférieur ou égal à 50€ **22,00⁽³⁾**

– supérieur à 50€ **42,00⁽³⁾**

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET CHÈQUE)

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **10,75**

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **30,00**

Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision **10,00**

Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire **30,00**

(1) Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : COMMISSION INTERVENTION

(2) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturer séparément.

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
(y compris échéance de prêt)⁽²⁾

– inférieur à 20€	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20€	12,00 ⁽¹⁾

Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA⁽²⁾

– inférieur à 20€	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20€	12,00 ⁽¹⁾

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET VIREMENT ou FRAIS REJET PRÉLÈVEMENT)

Frais par virement occasionnel incomplet

– si BIC/IBAN absent ou incorrect	Gratuit
-----------------------------------	---------

Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative de la banque en cas d'usage abusif dans la zone EEE⁽²⁾

35,00

Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux dans la zone EEE⁽²⁾

Gratuit

Frais pour déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire

35,00

Frais de lettre d'information préalable au rejet d'un prélèvement, d'un virement, d'un TIP SEPA ou d'un télé-règlement

6,00

Plafonnements spécifiques

– Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte ⁽³⁾ pour les clients détenteurs de OCF.	Plafonnement de 16,50€/mois
--	-----------------------------

– Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte ⁽³⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier.	Plafonnement de 25 €/mois
--	---------------------------

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Autorisation de découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur.

Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert	Gratuit
Commission de découvert (elle est perçue sur le plus fort solde débiteur en valeur de chaque mois du trimestre considéré)	0,10%
Seuil de perception des agios si convention	2,00

Autorisation de découvert convenue et formalisée⁽¹⁾

Intérêts débiteurs :

– Découvert journalier moyen ⁽²⁾ inférieur à 400€ montant forfaitaire trimestriel ⁽³⁾	10,00
– Découvert journalier moyen ⁽²⁾ inférieur à 400€ montant forfaitaire trimestriel ⁽³⁾ pour les jeunes de - 28 ans	Gratuit
– Découvert journalier moyen ⁽²⁾ supérieur ou égal à 400€ ou inférieur ou égal à 3 000€	Taux de base BPMED +7,40%
– Découvert journalier moyen ⁽²⁾ supérieur à 3 000€	Nous consulter
– Taux de base Banque Populaire Méditerranée (en vigueur au 01/06/18). Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.	7,60%

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1000€ pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 15%, le TAEG (Taux Annuel Effectif Global)⁽⁴⁾ ressort à 17,60%. Taux en vigueur au 01/06/18. Le TAEG est indiqué sur le relevé de compte de dépôt. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire en vigueur.⁽⁵⁾

Découvert non autorisé

– Découvert journalier moyen inférieur à 400€ montant forfaitaire trimestriel ⁽³⁾	10,00
– Découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400€	Taux d'usure

(1) Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

(2) Le découvert journalier moyen correspond à la somme des découverts de la période entre deux arrêts, divisée par le nombre de jours à découvert.

(3) Hors TAEG selon l'article R 314-9 du Code de la Consommation.

(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du Code de la Consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(5) Taux Plafond, dit « Taux d'usure », calculé par la Banque de France pour la catégorie « Crédits de trésorerie aux particuliers » publié trimestriellement au Journal Officiel. Ce taux est disponible dans nos agences et sur notre site www.bpmed.fr

Crédits à la consommation ^{(1) (2)}

Prêt Personnel (trésorerie, automobile, travaux)

– taux	Nous consulter
– frais de dossier proportionnels au montant du prêt	1,00%
– minimum	60,00
– maximum	500,00

Pour les Étudiants âgés de - 28 ans

– prêt Permis à 1 € par jour	Gratuit
------------------------------	---------

Pour les Étudiants âgés de - 28 ans et les Jeunes Actifs

– caution locative (1% max du montant annuel garanti + frais de dossier à 30€)	
---	--

Prêt Étudiant

– taux	Nous consulter
– frais de dossier	Gratuit

Crédit renouvelable Facélia

– taux	Nous consulter
– frais de dossier	Gratuit

Le crédit renouvelable Facélia peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire Facélia

Crédits immobiliers ⁽³⁾

Prêt Épargne Logement

– taux	Nous consulter
– frais de dossier	Nous consulter

Prêt à Taux Zéro

– taux	Nous consulter
– frais de dossier	Nous consulter

Autres types de prêts immobiliers

– taux	Nous consulter
– frais de dossier calculés sur le montant emprunté	1,00%
– Minimum	450,00
– Maximum	Nous consulter

(1) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du Code de la Consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(2) A partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire XXX, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

Autres prestations

Les assurances liées aux crédits

Nous consulter

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit ⁽¹⁾.

Assurance des emprunteurs est un contrat CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.

Les garanties

– frais de gage sur véhicule (+ frais administratifs réglementaires si nécessaire)	130,00
– frais sur gage sur autre bien mobilier (+ frais administratifs réglementaires si nécessaire)	130,00
– nantissement de compte ou de créances	130,00
– hypothèque hors frais et débours liées à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles	Nous consulter
– gage de compte d'instruments financiers	
- si hors Banque Populaire	130,00
- si produit banque	65,00
– attestation de mainlevée de garantie hors frais et débours liées à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles	150,00
– fonds Mutuel et garantie (SOCAMI)	Nous consulter
– caution SACCEF (CEGC)	Nous consulter

Autres prestations

– duplicata du tableau d'amortissement	25,00
– lettre d'information annuelle aux cautions	Gratuit
– modification de prêt (hors substitution assurance emprunteur)	à partir de 250,00
– décompte de prêt en cours ⁽²⁾	30,00
– modification compte de prélèvement ou date d'échéance	30,00
– attestation de fin de prêt	20,00
– attestation CAF	15,00
– attestation de mainlevée d'hypothèque partielle ou totale	150,00
– duplicata offre de prêt	30,00
– duplicata bulletin d'assurance	30,00
– renégociation de taux de crédit immobilier	1,50% de l'encours renégocié, mini 500,00

Location avec option d'achat (LOA) - Clients ex-BPCA

– Transfert et réaménagement de dossier LOA AUTO AZUR	300,00
– Transfert et réaménagement de dossier LOA MARINE AZUR	500,00
– Frais de réédition d'actes	à partir de 80,00
– Frais d'impayés	1,50% du TTC avec mini de 72,00

Nouveaux clients et les clients ex-BPPC et Chaix

Contactez
Natixis Lease

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire.

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Sauf en cas de remboursement anticipé du prêt. Conformément à l'article L313-49 du Code de la consommation

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Épargne bancaire

Bénéficiaire d'une épargne disponible

– LDDS (Livret de Développement Durable et Solidaire) ⁽¹⁾	Gratuit
– LEP ⁽¹⁾	Gratuit
– Compte Sur Livret ⁽²⁾	Gratuit
– Codevair ⁽²⁾	Gratuit
– Livret A ⁽¹⁾	Gratuit

Épargner en vue d'un projet immobilier

– PEL ⁽¹⁾	Gratuit
– CEL ⁽¹⁾	Gratuit

Crescendo (abonnement annuel)

23,00

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction expresse de votre part pour chaque virement.

Épargner pour vos enfants

– Livret Premier Pas	Gratuit
– Livret Jeune (12-25 ans)	Gratuit

Frais de tenue de compte inactif non réglementé⁽²⁾

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier) **30,00 par an** dans la limite du solde créditeur du compte

Placements financiers

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au Client. Le Client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

Rétrocessions

[Nous consulter](#)

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. A ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ouverture d'un compte titres ordinaire, d'un PEA ou d'un PEA-PME **Gratuit**

Clôture d'un compte titres ordinaire, d'un PEA ou d'un PEA-PME **80,00**

Frais de courtage bourse

[Nous consulter](#)

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. (Internet, téléphone, agence...).

Souscription et rachat de parts sociales BP Méditerranée

Gratuit

(1) Taux de rémunération fixés par les pouvoirs publics.

(2) Les comptes d'épargne non réglementés concernés : Compte Sur Livret, Livret Fidelis Sociétaire, Livret Premier Pas, Livret Jeune, Codevair.

Ordre exécuté Bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam) au comptant

Tarif standard	Agence ou Service Bourse 04 89 81 10 10 ⁽¹⁾
Commission proportionnelle au montant de la transaction : (cumulatif par tranche/ou sur le montant total de l'ordre) - ordre jusqu'à 10 000€ - au delà de 10 000€	1,20% 1,00%
Minimum de perception par ordre	18,00

Tarif Espace Bourse ⁽²⁾	Internet	Service Bourse 04 89 81 10 10 ⁽¹⁾
Commission proportionnelle au montant de la transaction : (cumulatif par tranche/ou sur le montant total de l'ordre) - ordre inférieur à 10 000€ - de 10 000 à 40 000€ - au delà de 40 000€	0,55% 0,50% 0,45%	Supplément de 15,00 par appel
Minimum de perception par ordre	8,50	

Ordre transmis et non exécuté

Gratuit

Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

- commission de règlement différé (Achat / Vente)
- frais de prorogation minima forfaitaires
- frais proportionnels sur encours prorogé

0,70% par mois
mini 12,00
0,20%

Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger

Nous consulter

Ces opérations sont réalisables en ligne via " Espace Bourse " selon les places de cotations (USA, Allemagne, Grande Bretagne, Espagne, Pays Bas, Belgique) ou par téléphone en contactant notre Service Bourse. ⁽¹⁾ Pour tout renseignement sur la tarification relative à ces opérations, nous vous invitons à nous consulter ou à vous reporter à notre plaquette tarifaire dédiée au Placement et Instruments financiers disponible sur notre site internet. (<https://www.mediterranee.banquepopulaire.fr/>)

Ordre sur OPC*

- OPCVM / FIA Banque Populaire
- OPCVM / FIA hors Banque Populaire

Gratuit
24,00 par ordre

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre. ⁽³⁾

Autres instruments financiers

Nous consulter

Droit de garde (frais annuels)

Nous consulter

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente. Toutes les valeurs et OPCVM / FIA du Réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde.
10% de réduction pour les sociétaires BPMED (hors minima).

* OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA).

(1) Appels gratuits au 04 89 81 10 10 de 8h30 à 17h45 (jours fériés inclus si Marché Euronext ouverts)
- courriels : contact-bourse@bpmmed.fr

(2) Abonnement disponible dans Cyberplus Premium

(3) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du client selon les cas.

Droits de garde par compte

	Commission Forfait par ligne	Commission proportionnelle à la valeur du portefeuille	Frais minimum
Parts Sociales	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs Groupe exclusivement	Gratuit	Gratuit	22,00
Valeurs Groupe à l'intérieur d'un portefeuille mixte, composé également de valeurs extérieures	Gratuit	Gratuit	35,00
Valeurs zone Euronext hors Groupe	4,20		35,00
Valeurs hors zone Euronext	30,00		
Valeurs au nominatif	10,00		
- inférieur à 50 000€		0,28%	
- de 50 000 à 100 000€		0,20%	
- supérieur à 100 000€		0,13%	
Compte titre sans encours		15,00	

Frais de gestion d'un compte titres, PEA ou PEA-PME (hors droit de garde) **Gratuit**

Frais de gestion Mandat PEA Privilège **0,10% mini 80,00 par an**

Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA ou PEA-PME inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **Application des droits de garde ⁽¹⁾**

Frais de transfert d'un compte titres, d'un PEA ou PEA-PME (cf rubrique Ouverture, transformation, clôture p 5)

Mandat de gestion **Nous consulter**

Hisséo : épargne programmée (Comptes d'instruments financiers, PEA, PEA-PME, assurance-vie) **Gratuit**

Relevé de portefeuille titres, compte-rendu d'opération **Gratuit**

Gérer votre patrimoine financier
 – bilan Patrimonial **Gratuit**
 – Imprimé Fiscal Unique **Gratuit**
 – duplicata de l'Imprimé Fiscal Unique **Gratuit**
 – relevé patrimonial (plus commercialisé) **2,00 par mois**

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessus, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

L'exhaustivité des tarifs Epargne & Placements financiers et Gestion Sous Mandat figure dans les brochures spécifiques disponibles en agence et sur notre site Internet www.bpmed.fr

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Assurer vos moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuriplus

27,50 par an

Réduction de 50% en cas de souscription d'une 2^{ème} assurance sur le même compte.

Réduction accordée dans le cadre d'une offre groupée de services (cf p15).

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, permettant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable. ⁽¹⁾

Votre assurance personnelle

MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)

[Nous consulter](#)

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie peut permettre le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...) ⁽¹⁾

Autonomis (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

[Nous consulter](#)

Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie. ⁽¹⁾

Assur-BP Santé (Offre adaptée en fonction de votre situation, avec 3 profils : Solo, Famille, ou Master, et choix parmi 4 niveaux de couverture)

[Nous consulter](#)

Complémentaire santé qui compense la baisse des remboursements relevant des Régimes Obligatoires d'assurance maladie. Vous maîtrisez le budget de santé de votre famille. ⁽¹⁾

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

Protéger vos enfants

Assur – BP Enfant 19,00 par enfant par an

Assur – BP Horizon à partir de 26,00 par an

Assur – BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident...) et/ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...).⁽¹⁾

Assurer l'avenir de vos proches

Assurance Famille Nous consulter

Assurance Famille vous protège financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie ; en cas de maladie ou d'accident entraînant une Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), maladie redoutée* ou décès.⁽¹⁾

Assurance obsèques Nous consulter

Solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches. Elle assure notamment aux bénéficiaires de votre choix, le versement d'un capital destiné à financer une partie ou la totalité des frais de vos obsèques.⁽¹⁾

Fructi budget à partir de 27,00 par an

Ce contrat d'assurance assure, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans à la personne désignée par l'assuré pour recevoir la prestation.⁽¹⁾

Fructi Facilités 17,50 par an

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès.⁽¹⁾

Fructi famille⁽¹⁾ (plus commercialisé) Nous consulter

Tisséa⁽¹⁾ (plus commercialisé) Nous consulter

*Maladies graves telles qu'un infarctus myocarde, certains cancers un accident vasculaire cérébral, (liste non exhaustives) telles que définies dans les conditions générales valant notice d'information.
(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

Assurer vos biens

Assur BP – Auto / Moto

Nous consulter

Assur BP – Habitat

Nous consulter

Sécuri High Tech

Un contrat unique pour protéger la plupart de vos appareils high-tech nomades d'une valeur d'achat unitaire supérieure à 30€ (à l'exception des téléphones mobiles) en cas de bris accidentel ou de vol, en France comme à l'étranger. ⁽¹⁾

- Sécuri High Tech Solo

36,00 par an

- Sécuri High Tech Famille

48,00 par an

Assurer votre épargne

Dédicace

à partir de 17,00 par an

En cas de décès par accident, Dédicace permet la transmission d'un capital aux bénéficiaires désignés qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire*. ^{(1) (2)}

Protection Juridique

Protection Juridique

7,05 par mois

Contrat d'assurance vous fournissant les moyens juridiques et financiers nécessaires pour vous aider à trouver une solution amiable à votre litige garanti avec un large champ d'intervention, ou, à défaut, judiciaire. Vous bénéficiez de trois niveaux de prestations : le renseignement par téléphone, l'accompagnement juridique, la prise en charge des frais. Plafond élevé : jusqu'à 100 000€ par litige en France. ⁽¹⁾

Informations juridiques et pratiques

BP Infos : information pratique, juridique ou technique

4,50 par an

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et à vos besoins et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

*Voir conditions générales du contrat disponible en agence.

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(2) Pour un montant de capital ne pouvant être supérieur au montant maximum fixé contractuellement et ne pouvant excéder 150 000 euros quel que soit le nombre de contrat.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Achat de devises⁽²⁾ (hors euros)

Achat et vente de billets de banque étrangers
Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Cours de change
BPMED

Opérations par carte bancaire⁽¹⁾

Paiement par carte bancaire en devises

- commission fixe 0,75
- commission proportionnelle au montant de la transaction 2,80%

Retrait d'espèces à un distributeur en devises

- commission fixe 3,50
- commission proportionnelle au montant du retrait 2,90%

Les services liés à la carte bancaire

Frais d'opposition sur carte pour perte, vol ou usage frauduleux à l'étranger (hors zone EEE⁽³⁾) Gratuit

Refabrication de la carte suite à perte ou vol à l'étranger (hors zone EEE⁽³⁾)

- en mode normal 6,50
- en mode urgent 44,00

Recherche de facturette (hors zone EEE⁽³⁾) (suite à contestation d'une opération par carte effectuée à l'étranger) 62,00

Emission de virement non SEPA⁽¹⁾

Frais par virement occasionnel émis en euros ou en devise

- commission fixe 0,10% mini 22,00, max 108,00
- commission de change proportionnelle au montant de la transaction 0,05% mini 12,00

Vos flux en provenance de l'étranger⁽¹⁾

Rapatriements en devises en provenance de l'étranger

- commission fixe Forfait 20,00
- commission de change proportionnelle au montant de la transaction 0,05% mini 12,00

Offre de Mobilité Internationale

- carte 10,00 par mois
- virement 10,00 par mois

Chèques internationaux

- chèques à l'escompte crédités « sauf bonne fin » 0,15% mini 25,00

Crédit immédiat de chèque payable à l'étranger

- frais de recherche, intervention, attestation 20,00
- commission pour avis de sort, impayé ou intervention diverse 40,00
- chèques à l'encaissement
 - commission d'encaissement 0,15% mini 25,00
 - en cas d'envoi DHL, frais 50,00
- chèque reçu de l'étranger pour encaissement 0,15% mini 70,00

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE⁽³⁾.

(2) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(3) Voir détail zone EEE p.28.

RÉSOUTRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

1. En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller** en agence/ e-agence **est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
2. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au Service Satisfaction Client.

Par internet	Par courrier	Par téléphone
www.bpmed.fr rubrique "Contact"	BANQUE POPULAIRE MEDITERRANÉE SERVICES SATISFACTION CLIENT 457, Promenade des Anglais - BP 241 06292 NICE CEDEX 3	09 69 32 26 00 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

3. Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsque aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Satisfaction Client, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de la Banque Populaire Méditerranée www.bpmed.fr

- **Le médiateur** de la Banque Populaire Méditerranée pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

Par courrier

Monsieur le Médiateur de la Banque Populaire Méditerranée
BP 5522 - 83098 TOULON CEDEX

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

Par internet	Par courrier
http://www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par internet	Par courrier
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

À partir de l'Agence Multimédia :

► N° Cristal 09 69 32 26 13⁽¹⁾ (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24:

Par Internet, avec Cyberplus (www.bpmed.fr)

Par SMS, avec SMS+ composez le 6 11 10 (0,35€ + prix d'un SMS)

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal)

0 890 90 13 13⁽¹⁾ Service 0,12 €/min + prix appel

BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE

457, Promenade des Anglais - BP 241 - 06292 NICE CEDEX 3
ORIAS : 07 005 622

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Ile de Man, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Vatican.

Zone EURO : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

(1) Numéro accessible depuis l'étranger sous réserve d'accord entre les opérateurs des pays concernés.

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.
BPCE Financement au capital de 73 801 950 euros
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13
439 869 587 RCS PARIS
Adresse : Panhard et Levassor, 75634 Paris cedex 13.

La Location avec Option d'Achat est un produit de :

Capitole Finance-Tofinso, intermédiaire de crédit du bailleur BPCE Lease :
BPCE LEASE société anonyme au capital de 354 096 074 euros
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès-France - 75201 Paris Cedex 13
379 155 369 RCS de Paris.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

BPCE Prévoyance
SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités est un produit de :

BPCE Vie
SA au capital social de 161 469 776,00 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assurance des emprunteurs est un produit de :

BPCE Vie
SA au capital social de 161 469 776,00 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
349 004 341 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

et CNP ASSURANCES,
SA avec conseil d'administration,
au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,
Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
sous le numéro 341 737 062.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur-BP Santé est un contrat de :

BPCE Assurances
SA au capital de 61 996 212 euros.
Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13,
immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.
Entreprise régie par le Code des assurances.

ASSUR-BP Enfant, ASSUR-BP Horizon, ASSUR-BP Habitat,
ASSUR-BP Auto et BP-info sont des contrats assurés par :

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.

401 380 472 RCS NIORT

Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY

Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Protection Juridique est un contrat de :

Assistance Protection Juridique

SA au capital social de 7 017 808,00 euros entièrement versé

Siège social : "le Neptune" - 1, rue Galilée 93195 Noisy-le-Grand Cedex

334 656 386 RCS BOBIGNY.

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Sécuri High Tech est un contrat de :

BPCE Prévoyance

SA au capital social de 13 042 257,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS .

Entreprise régie par le Code des assurances.

Assurance obsèques est un produit de :

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776,00 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

349 004 341 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Assurance famille est un produit de :

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776,00 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

349 004 341 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

et BPCE Prévoyance

SA au capital social de 13 042 257,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances

Tisséa et Fructi-Famille sont des produits de :

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

399 430 693 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances

et BPCE Prévoyance

SA au capital social de 13 042 257,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances

Banque Populaire Méditerranée - société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable (articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit). 058 801 481 RCS Nice. N° d'immatriculation auprès de l'organisme pour le registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) : 07 005 622. Siège social : 457 Promenade des Anglais - BP 241 - 06292 NICE CEDEX 03 - 04.93.21.52.00 (Appel non surtaxé, coût selon opérateur) – www.bpmed.fr



BANQUE POPULAIRE
MÉDITERRANÉE



la réussite est en vous